

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2023-08-160
Séance du 30 août 2023

Objet : autorisation de signature de la convention de rétrocession en vue de l'acquisition des voies et de leurs dépendances du lotissement de l'Orée de Saduran II - Classement de ces voies dans le domaine public communal et dénomination

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
28	4	1

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 30 août à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 24 août 2023.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Ali **Ouatizerga**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Alain **POMMIER**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Justine **ROUQUAIROL** procuration à J. **OBID**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M. **FOND-THURIAL**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. **ROUX**, Pascale **BORDES** procuration à A. **POMMIER**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**

Secrétaire de séance : Michèle **FOND-THURIAL**

Objet : autorisation de signature de la convention de rétrocession en vue de l'acquisition des voies et de leurs dépendances du lotissement de l'Orée de Saduran II - Classement de ces voies dans le domaine public communal et dénomination

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le projet de convention de rétrocession des voies et de leurs dépendances du lotissement de l'Orée de Saduran II, ci-annexé,

Vu le plan des rétrocessions en date de juin 2023 établis par le bureau d'études SELARL CARTA et MORIN, ci-annexé,

Vu la demande de la SAS FONCIERE BAMA, porteur du projet de lotissement « L'Orée du Saduran 2 » situé sur les parcelles AY 174 et AY 176, de nommer la voie desservant le futur ensemble d'habitations « Rue Cordélia »,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 23 août 2023.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser la signature de la convention de rétrocession des voies et de leurs dépendances à l'issue de l'opération d'aménagement du lotissement l'Orée de Saduran II, avec la SAS FONCIERE BAMA sise 56 Avenue Jean Jaurès à Nîmes (30900), représentée par Monsieur Etienne ROBELIN,
- d'acquérir à l'euro symbolique, selon les modalités prévues par la convention, les parcelles constitutives de voirie et leurs dépendances pour une superficie de 2.670 m² et une longueur de voirie de 315 ml,
- d'approuver la dénomination « Rue Cordélia » pour la voie desservant le lotissement « L'Orée de Saduran 2 » situé sur les parcelles AY 174 et AY 176,
- d'ajouter la « Rue Cordélia » à la liste des voies nommées de la Commune,
- de classer cette voie dans le domaine public communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à l'urbanisme à signer la convention et tous documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 30 août 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

Le **05 SEP. 2023**

et publié le **05 SEP. 2023**

